



Obligation fournir assurance photocopie permis de conduire

Par **wulo**, le **26/05/2010** à **08:35**

Bonjour,

A l'occasion de l'achat d'une voiture, l'assurance à laquelle je suis depuis 30 ans me demande une photocopie de mon permis de conduire. il y a t-il une obligation LEGALE d'obtempérer ? Même question pour les banques.

Merci.

Par **scotch_the_plow**, le **31/05/2010** à **12:01**

Bonjour,

Si on vous le demande, c'est qu'il y a une raison.

Votre assureur est en droit de vérifier si vous êtes toujours (après 30 ans), titulaire du permis de conduire, ou vérifier que vous n'avez pas eu de suspension.

En effet, lorsque vous avez assuré votre nouvelle voiture, vous faites une déclaration par rapport à votre situation actuelle, et non celle d'il y a 30 ans.

Vous posez la question car vous avez une suspension de permis ?